

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 08 DECEMBRE 2020

Date de convocation : 01/12/2020

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

en présence : 11

votants : 15

L'an deux mil vingt, le huit du mois de décembre à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Patrick LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : M. DEGAUCHY, M.A. DUPUIS, O. FACHE, C. FORMONT, P. LEFEBVRE, M.J. LENS, V. LEROY, P. MARSON, G. MARTIN, C. PICAUD, S. THOMAS,

Absents excusés : A. BOBOWSKI, D. CAPY, M. DEVANNEAUX, F. LOIFERT

Procurations : A. BOBOWSKI donne procuration à P. LEFEBVRE, D. CAPY donne procuration à G. MARTIN, M. DEVANNEAUX donne procuration à S. THOMAS, F. LOIFERT donne procuration à M. DEGAUCHY

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Le secrétariat a été assuré par : V. LEROY

Le maire informe l'assemblée que la séance est enregistrée à l'aide d'un enregistreur vocal destiné à la prise de son.

Il déclare que le procès-verbal de la séance du 29 septembre rédigé par Madame LOIFERT, secrétaire de séance, est nul car illisible et non signé

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 /09/2020

Lecture faite de la séance du 29 septembre 2020. Le compte-rendu de cette séance n'appelant pas d'observation est approuvé à l'unanimité par 15 voix pour dont 4 procurations et signé séance tenante.

2 – DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 26 mai 2020, Mr Christophe FORMONT a été désigné correspondant défense mais qu'aucune délibération n'a été prise. Il informe les conseillers que le correspondant défense a vocation à constituer le point de contact local entre les forces armées et la Nation au sein de la commune. Il a pour mission d'informer les administrés sur les sujets de défense.

Après délibération et à l'unanimité par 15 voix pour dont 4 procurations, le Conseil Municipal désigne Mr Christophe FORMONT correspondant défense et charge Monsieur le Maire de transmettre cette décision au bureau de la défense et de la sécurité nationale ainsi qu'à la délégation militaire départementale.

3 – MOTION RELATIVE A LA LIAISON FERRIVIAIRE ROISSY-PICARDIE

Le Maire présente à l'assemblée, suite à la demande de Madame la Présidente-Maire et sur instruction de Monsieur Richard GULZINSKI, la motion prise par la ville de Noyon relative à la liaison ferroviaire Roissy-Picardie : desserte directe entre Noyon et l'aéroport Roissy Charles de Gaulle. Il l'informe que les enjeux sont importants pour le territoire Noyonnais.

Le Conseil Municipal, entendu la lecture de la motion prise par la ville de Noyon et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité par 15 voix pour dont 4 procurations, les termes de cette motion.

4 – TRANSFERT AUTOMATIQUE DE LA COMPETENCE PLU A LA CCPN

La loi ALUR et en particulier l'article 136 a prévu le transfert automatique de la compétence PLU à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2021.

Cependant l'échéance de ce transfert est reportée au 1^{er} juillet 2021 et le Conseil Municipal doit se prononcer moins de trois mois avant cette date. Il est proposé aux conseillers de reporter ce point d'ordre du jour au printemps prochain.

5- DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UNE DESHERBEUSE-BALAYEUSE

Le Maire rappelle à l'assemblée que le passage au Zéro Phyto dans la commune a entraîné une prolifération de l'herbe sur les trottoirs, dans les caniveaux et qu'elle est difficile à éliminer.

Le Maire s'exprime sur le projet d'achat d'une desherbeuse-balayeuse ramasseuse pour traiter les caniveaux. Il propose de faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental ainsi qu'auprès de Monsieur le Député Olivier DASSAULT et Monsieur le Sénateur Olivier PACCAUD au titre du fond pour la défense et le développement de la ruralité.

Après délibération, à l'unanimité par 15 voix pour, le Conseil Municipal adopte cette proposition.

6- TRAVAUX DE VOIRIES RUE ET SQUARE DE LA CHAMBERIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avancée des travaux de la rue et du square de la Chambérie. La mairie a fait appel à un Assistant Maître d'Ouvrage (AMO) pour gérer ce dossier. Celui-ci a fait réaliser un relevé topographique.

Il lui fait savoir que les subventions de la DETR et du Conseil Départemental ont été accordées et que la mairie est dans l'attente de la passation des marchés pour la réalisation des travaux.

7- RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA SPA

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Société Protectrice des Animaux assure la prestation de service de fourrière animale dans le cadre d'un contrat renouvelé le 05 décembre 2017 et qui arrive à son terme le 31 décembre 2020.

Le Maire informe l'assemblée que la SPA a présenté une proposition de renouvellement et que le tarif annuel forfaitaire de la SPA de Compiègne est de 1,25€ par habitant.

Il l'informe également que le contrat avec une société qui recueille les animaux est obligatoire et que la mission de capture ainsi que le transport n'est pas compris dans la prestation, elle est effectuée par l'agent technique ou qu'il faudrait faire appel à une société spécialisée.

Il propose au Conseil Municipal de renouveler le contrat pour un an, reconductible deux fois par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 15 voix pour, accepte ce coût qui sera inscrit au budget et autorise le Maire à signer le renouvellement de la convention avec la SPA de Compiègne.

8- SUBVENTION AUX BLEUETS

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que cette année, la campagne de collecte des Bleuets organisée par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) sur la voie publique a dû être annulée. Il propose d'allouer aux Bleuets une subvention de 50,00€ pour les soutenir et pallier au manque de dons lors de la collecte.

Après délibération, à l'unanimité par 15 voix pour, le Conseil Municipal adopte cette proposition.

9 - MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Mme LEROY rappelle le rôle du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui a pour but de prévoir l'organisation à mettre en place, avec les élus, agents municipaux, bénévoles, ..., sous la responsabilité du maire et de préparer les outils opérationnels qui permettront de préserver la sécurité des populations, des biens et la sauvegarde de l'environnement face à un événement de sécurité civile (naturel, technologique ou sanitaire) aux moyens d'alerte, d'information, de protection et de soutien. Il est basé sur le recensement des vulnérabilités et des risques sur la commune et des moyens disponibles sur la commune.

Il est proposé aux conseillers se positionner dans une cellule et ainsi mettre à jour l'organigramme du PCS avant transmission à la Préfecture.

Se positionnent sur les cellules :

- A la Direction des Opérations : Mr LEFEBVRE en responsable et Mr DEGAUCHY en suppléant
- Au Secrétariat : Mme LEROY en responsable
- A la Logistique : Mr DUPUIS en responsable et Mrs FORMONT et PICAUD en suppléants
- A la Population : Mr FACHE en responsable et Mr THOMAS en suppléant
- A l'Action/Renseignements : Mme MARSON en responsable

Plusieurs conseillers municipaux étant absents, ils ne peuvent pas se positionner. Ce point à l'ordre du jour sera représenté à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

- Mr le Maire présente à l'assemblée le rapport d'activités du Relais (Epicerie Sociale de Noyon). Il rappelle que la commune paie une facture annuelle en fonction de la population recensée et que les bénéficiaires participent à hauteur de 10% du montant des produits achetés contrairement aux Restos du Cœur.
- Mr le Maire présente aux conseillers municipaux le courrier des Restos du Cœur qui les remercie de la subvention allouée. Il souligne qu'entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020, 549 repas ont été distribués aux habitants de la commune.
- Mr le Maire propose aux conseillers municipaux de s'organiser pour la distribution des 103 colis de fin d'année. Des conseillers demandent que ces colis soient distribués à la salle polyvalente au vu de la situation sanitaire. Il est décidé que cette distribution aura lieu le samedi 19 décembre de 10h à 12h et de 14h à 16h à la salle polyvalente dans le respect des règles sanitaires. Les colis non retirés seront distribués à domicile le dimanche 20 décembre.
- Mr le Maire avise l'assemblée que Monsieur IMBERT, inspecteur divisionnaire du Centre des Finances Publiques de Noyon, ne perçoit plus d'indemnité de conseil.
- Mr FACHE, représentant communal au SIRS, informe l'assemblée que le SIRS étudie la possibilité de l'obtention d'une subvention pour doter chaque école du regroupement d'un tableau interactif.
- Mr le Maire fait savoir qu'il a demandé des devis pour le remplacement du portail arrière du cimetière qui donne sur le parking de la salle polyvalente, il serait plein et gris. Il a également demandé des devis pour l'installation d'une rampe dans l'escalier qui monte à l'étage à l'école et pour réparer la grande porte de l'église qui donne sur le cimetière.
- Mr DEGAUCHY, suppléant de Mr LEFEBVRE à la CCPN, informe l'assemblée que lors de la dernière réunion il a été abordé l'audit financier à mis en lumière la dette importante de la CCPN. Mme DAUCHELLE, Présidente, demande que cette dette soit réduite et demandera l'aide des communes

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close. La séance est levée à vingt-et-une heures quarante-cinq.

Le Maire,

Patrick LEFEBVRE